



annuler un document donné aux prud'hommes?

Par rinerine, le 12/03/2009 à 16:45

J'aimerais de l'aide pour résoudre mon problème. J'ai travaillé pendant 3 ans dans un restaurant et le restaurant a été vendu à un autre employeur. Hors, ce dernier n'a pas voulu me reprendre et ne m'a pas licenciée. Je l'attaque donc au Prud'hommes. Mais comme mon contrat avec mon ancien employeur n'était pas valable étant donné qu'il n'y avait pas le taux horaire, j'ai dû le compromettre aussi pour le contrat. Ce que je n'avais pas saisi c'est que le contrat a dû être remis en cause pour calculer mes indemnités de licenciement. Mais, comme je m'entendais très bien avec mon premier employeur, il m'a demandé d'annuler le fait que je mette le contrat en cause. Ce que j'ai fait sans le consentement de mon représentant car celui-ci venait de perdre sa mère. Mon premier employeur m'a dit que je pouvais avoir des problèmes car je travaille à côté à mi temps en tant qu'assistante d'éducation, c'est à dire des contrats de 1 an renouvelable, alors que je faisais trop heures chez lui durant les grandes vacances et que je touchais mon salaire de l'école. Quand j'ai dit à mon représentant syndical le courrier que j'ai fait, il a fait une sale tête et m'a dit que je n'aurais jamais faire ce courrier. J'en comprend les raisons. Je me suis faite roulée par mon premier patron en qui j'avais confiance. Je souhaite donc savoir s'il y a un recours à annuler un courrier que j'ai fait aux Prud'hommes alors que je ne le veux plus. Merci de m'aider. Je suis très inquiète et je m'en veux terriblement.